Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2014-676** **13/08/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Offre de formation 2014 sur l'application ESCALE

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP Délégués régionaux formation continue

Résumé : Calendrier des sessions de formation organisées en 2014 sur l'application ESCALE

1 - Présentation du dispositif

ESCALE est une application permettant les échanges entre les applications ministérielles métiers (AMM) et CHORUS dès lors qu'il y a des demandes de paiement.

Les AMM concernées sont : LUCIOLE – INDEXA – SIGAL (CHORAL)

Au titre de l'année 2014, le ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), en coordination avec le réseau des délégués régionaux à la formation continue (DRFC) organise 8 sessions de formations d'une journée.

Ces formations sont destinées à l'ensemble des utilisateurs de l'application ESCALE (administration centrale, D(R)AAF et DDI)

Cette formation a pour objet :

- La connaissance des acteurs concernés,
- La compréhension des processus mis en jeu lors de ces échanges,
- La compréhension des informations affichées sur les différents écrans de l'application,
- L'utilisation de la restitution et les différentes analyses qui peuvent en être déduites.

2 - Calendrier des sessions

Dates	Lieu de la formation	Codes Epicéa	Délégués régionaux à la formation continue organisateur de la formation
16 septembre 2014	PAU	150584	Sophie de GRIMAL – 05 56 00 43 52 sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr
17 septembre 2014	TOULOUSE	150559	Mireille BASSOU - 05 61 10 61 84 mireille.bassou@agriculture.gouv.fr
18 septembre 2014	NIMES	150668	Jacky BRETAGNE – 04 67 10 19 14 jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr
22 septembre 2014	PARIS	150641	Nathalie NICOL- 01 41 24 17 78 nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr
23 septembre 2014	LIMOGES	150740	Véronique DELGOULET – 05 55 12 93 74 veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr
26 septembre 2014	CLERMONT FERRAND	150613	Elsa TARRAGO 04 73 42 27 92 elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr
30 septembre 2014	METZ	150655	Roberte MORLOT 03 55 74 11 08 roberte.morlot@agriculture.gouv.fr
07 octobre 2014	PARIS	150642	Nathalie NICOL - 01 41 24 17 78 nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr

3- Modalités d'inscription et de prise en charge des frais de déplacement et de mission

Les agents candidats à ces formations sont invités à s'inscrire auprès du DRFC organisateur, sous couvert hiérarchique selon les modalités habituelles. (cf. fiche d'inscription).

Les frais de déplacement sont à la charge de la structure d'affectation de l'agent.

Les informations pratiques (adresse, horaires, ...) seront adressées aux stagiaires par le DRFC organisateur en même temps que leur convocation qu'ils recevront sous couvert de la voie hiérarchique.

Le chef du Service des Ressources Humaines

Jacques CLEMENT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : ○ A ○ B ○ C
Code agent SAFO ② : et /ou Code agent EPICEA ② :	
Direction ou EPL d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :
Agent d'EPL ○	Autre agent MAAF ○ / Agent hors MAAF ○

Code Action :	○ **Action SAFO** ○ **Action EPICEA**
Titre de l'action :	
Structure organisatrice de l'action :	

n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez
			☐
			☐
			☐
			☐

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

- ○ T1 Adaptation immédiate au poste de travail
- ○ T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
- ○ T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)
- ○ FS Formation statutaire
- ○ PEC Préparation aux concours
- ○ VAE Validation des acquis d'expérience
- ○ BC Bilan de compétence
- ○ PP Période de professionnalisation

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines : ○ Oui ○ Non (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF③

Fait à Le **Signature de l'agent**

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF ③**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :	Nom : Courriel : Téléphone : Signature Date :	Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③Responsable Local de Formation